

Consult van de Hoge Raad voor de Nederlanden en Bourgondië te Madrid aan Filips II over de toekenning van het ambt van hoofd-voorzitter van de Geheime Raad, 3 april 1592.

Consulte pour l'estat de president du Conseil Privé. Renvoyé le 30 d'apvril 1592.

Sire,

Le ducq de Parme a escript a Votre Majesté par lettre du 15e de febvrier dernier passé comme il avoit eu advertence dez Bruxelles, mais non par le conte de Mansfelt, que Dieu avoit appellé a soy messire Guillaume de Pamele, president du Conseil Privé; que Votre Majesté avoit en luy perdu ung grand ministre, bon catholicque, docte et personaige fort honorable, et que comme ladicte charge ne peult longuement vacante [sic], pour le respect du grand seel quil convient soit ès mains de personne de confidence et de grande experience, supplie ledict ducq que Votre Majesté veuille au plustot resouldre endroit la personne quelle sera servie pourveoir dudict estat.

Et daultant que le conseiller d'Assonleville ny est a propos, tant pour luy commencer a faillir la memoire que pour aultres raisons quil a aultrefois représenté a Votre Majesté, il dict quil ne pourrat a icelle mectre en avant sinon le president Richardot et le president du Grand Conseil Vander Burch, docte et de bon entendement.

Mais pour ce que ledict Richardot est plus ancien, tant audict Grand qu'au Privé Conseil et aussi de celluy d'Estat, et quil a tant de pratique et cognoissance des affaires plus graves et d'importance qui se sont traictez et traictent comme lon scait, et quil est de la dexterité, fidelité et suffisance et experience que Votre Majesté aura peu cognoistre par sa grande prudence les deux fois quil l'ha envoyé pardeça, ne fait doubte ledict ducq de Parme que Votre Majesté ne preferera ledict Richardot a qui que ce soit de sa robbe.

Par ou semble audict ducq, et pour la cognoissance quil ha de tous ceulx qui peuvent pretendre a la susdicte charge, que ce sera la provision mieulx adressee au service de Votre Majesté et pour l'expedition des affaires, et que neanmoins le remect au bon plaisir dicelle.

Sire,

Cest estat de president de son Conseil Privé est le premier et principal du pais d'embas, et ainsy convient bien de le pourveoir d'ung personnage qui soit entre les aultres le plus qualifié.

Le duc de Parme, par ses lettres susdictes, denomme le president Richardot et celuy du Grand Conseil, messire Jehan Vanderburch, delaisant dy comprendre le conseiller d'Assonleville pour les causes cy dessus reprinses.

Combien que les discours et lettres quil envoie aulcunesfois a Votre Majesté le monstrent homme fort suffisant et qualifié, et pour tel l'avons tousiours cognu et tenu, neantmoins, comme ledict president Richardot est le plus actif, ayant les bonnes parts et qualitez que Votre Majesté scait, et que ledict duc le prefere a tous, nous semble que Votre Majesté fera bien d'ensuyvre l'advis dudict duc et octroyer ledict estat audict president Richardot, et que ledict president Vanderburch duyra myeulx au Grand Conseil ou il est, auquel Votre Majesté a puis n'agueres fait mercede de six cent florins par an. Le tout soubz tres humble correction de Votre Majesté. En Madrid, ce 3e d'apvril 1592.

Nicolas Damant - Jean Charles de Grobendoncq

Apostille van Filips II

Muchome ha pesado de la muerte del presidente Pamele, porque entiendo que tenia las partes qui aqui decís, y así no podria dexar de hazer mucha falta su persona. Y haviendo pensado mucho en

esta provision, me resuelvo en hazerla en el presidente del Gran Consejo que reside en Malinas, Vanderburch, porque aunque en Richardot ay las buenas partes que aquí decís, como anda con el duque mi sobrino, y le tiene tan ocupado, no podria dexar de hazer falta en mucho. Y así se haga el despacho en Vanderburch y se avise al duque dello y de la causa que he dicho.

Algemeen Rijksarchief Brussel, Audiëntie 204/2, z.f.